

Résultats de la consultation sur le numérique hertzien

Consultés par le CSA le 29 septembre dernier, les opérateurs candidats au numérique hertzien se sont globalement déclarés en faveur de la mobilité et de la portabilité à l'occasion de la mise en place de ce nouveau mode de diffusion. Le CSA a annoncé qu'il avait d'ailleurs décidé d'augmenter « dans la mesure du possible » la puissance du numérique hertzien pour permettre de développer la portabilité, qui devrait ne pas compromettre le nombre de programmes et de services associés disponibles. En revanche, la mobilité, qui implique une diminution de l'offre, serait contraire aux principes de développement retenus, « tout au moins dans la phase de lancement ». Une utilisation des « points hauts » d'émission sera également favorisée pour permettre aux antennes réseau traditionnelles de recevoir la diffusion en numérique. Le Conseil a par ailleurs qualifié de « raisonnable » le calendrier qui doit aboutir au lancement des programmes vers la fin de l'année 2002.